



**TAEKWONDO WT**

**2019**

**OFFICIEL**

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

---

### 1. **Résidence**

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents montréalais exclusivement.

### 2. **Représentation**

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

### 3. **Participation**

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

### 4. **Exclusion**

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux<sup>1</sup> ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1<sup>er</sup> septembre et les Jeux) à un réseau

provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

<sup>1</sup>Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4 Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

## 5. **Pénalité**

### 5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

### 5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

## 6. **Déroulement des compétitions**

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

---

Les règlements de la Fédération Québécoise de Taekwondo (F.Q.T.) s'appliquent. Référence au document sur les politiques des règlements de tournois provinciaux (niveau participatif) sur le site Internet de la Fédération Québécoise de Taekwondo (F.Q.T.) : [www.taekwondo-quebec.ca](http://www.taekwondo-quebec.ca)

Épreuve : Le combat individuel, avec plastron électronique pour les U13

Catégories d'âge : S'adresse aux athlètes de U7 à U13 inclusivement. (5 à 12 ans)

Divisions invitées : Division 4 : Jaune et jaune barre verte (8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> keup)  
Division 3 : Verte et verte barre bleue (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> keup)

Critères de participation :

1. Être membre de la Fédération Québécoise de Taekwondo pour la saison courante.
2. Les compétiteurs ne devront pas avoir participé à plus de deux (2) compétitions de niveau interrégional ou provincial durant la saison sportive précédente.

Inscription :

L'inscription se fait en ligne sur le site des Jeux de Montréal par les entraîneurs.

La pesée non officielle pour l'inscription est sous la responsabilité des entraîneurs. Elle est OBLIGATOIRE, doit se faire en dobuk et doit être inscrite en kilos et non en livres. Il incombe aux entraîneurs de faire une pesée le plus exacte possible, avec une balance électronique normale.

La pesée officielle pour la compétition se fera obligatoirement le jour de la compétition **de 8h00 à 9h00 pour les U-7 et U-9, et de 9h00 à 10h00 pour les U-11 et U-13**, en dobuk et sera faite avec des balances électroniques normales.

Les arbres de combats seront imprimés à l'avance, selon les poids en kg, fournis par les entraîneurs, à la pesée non officielle.

Si à la pesée officielle il y a une trop grande différence de poids soit plus de 2 kg, le combattant sera éliminé de la compétition.

Formule de compétition : (article 4.9)

Élimination directe

Nombre et durée des manches : (article 2.4)

2 manches de 60 secondes avec 30 secondes de repos

Taekwondo WT – devis technique **2019**

Page 4

**Décembre 2018**

Contact : (article 2.6)

Contact au corps seulement. Contact interdit à la tête

Arrêt de combat : (article 2.7)

Le combat prendra fin lorsqu'il y aura écart de 20 points entre les adversaires à la fin du 1er round ou n'importe quand durant de 2e round..

Équipements obligatoires : (article 2.1 & annexe E)

- Le dobuk complet avec la ceinture de couleur reconnue par la F.Q.T. (jaune, vert, bleu, rouge et noire).
- Le casque blanc ou de couleur assortie à celle du plastron
- Le protecteur buccal\_(transparent ou blanc), pour des raisons de sécurité, à partir de la catégorie des U13.
- Le plastron réversible (bleu ou rouge), de grandeur appropriée et du modèle couvrant les épaules et le dos du participant.
- Les protège avant-bras, sous le dobuk. Les protecteurs en coton sont permis pour les groupes d'âge U7, U9 et U11 SEULEMENT.
- La coquille, sous le dobuk (autant pour les garçons que pour les filles.)
- Les protège-tibias, sous le dobuk, avec protège pieds couvrant le dessus du pied, sont obligatoires. Les chaussons sont permis avec les protège-tibias sans les protège pieds. Les protège pieds ITF ne sont pas permis. Les protecteurs en coton sont permis pour les groupes d'âge U7, U9 et U11 SEULEMENT.

Équipements acceptés : (article 2.1.1 & annexe E)

- Les gants de protection (blanc ou couleur assortie à celle du plastron). Les gants ITF ou style boxe ne sont pas permis.
- Protection avant-bras, sous le dobuk, avec protège-coude.
- Protection pour les genoux, sous le dobuk, doivent être en tissus, sans parties en métal ni en plastique.
- Tous vêtements religieux qui ont reçu l'approbation de la Fédération Mondiale de Taekwondo sont désormais tolérés sous le casque et l'uniforme.

Équipements refusés : (article 2.1.2 & annexe E)

- Tous colliers, bracelets, montres, bagues, piercings avec attache de métal doivent être enlevés, sans exception.
- Les souliers d'entraînement ne sont pas acceptés pour les combattants

Lunettes : (article 2.1.3 & annexe E)

- Seule la lunette de sport sécuritaire est autorisée (style squash, verre et monture en plastic "arrondi") Il est noté que toutes lunettes de type conventionnel seront refusées.

Divisions de poids : (article 2.3.3)

Hommes et Femmes		Hommes et Femmes		Hommes et Femmes	
U7		U9		U11	
Plus de ...	N'excédant pas ...	Plus de ...	N'excédant pas ...	Plus de ...	N'excédant pas ...
	22 kg		24 kg		30 kg
22 kg	25 kg	24 kg	27 kg	30 kg	34 kg
25 kg	28 kg	27 kg	30 kg	34 kg	38 kg
28 kg	31 kg	30 kg	33 kg	38 kg	42 kg
31 kg	34 kg	33 kg	36 kg	42 kg	46 kg
34 kg	37 kg	36 kg	39 kg	46 kg	50 kg
37 kg	40 kg	39 kg	42 kg	50 kg	54 kg
40 kg	43 kg	42 kg	45 kg	54 kg	
43 kg	46 kg	45 kg	48 kg		
46 kg		48 kg			

Hommes	U13	Femmes	U13
Plus de ...	N'excédant pas ...	Plus de ...	N'excédant pas ...
	36 kg		32 kg
36 kg	40 kg	32 kg	36 kg
40 kg	44 kg	36 kg	40 kg
44 kg	48 kg	40 kg	44 kg
48 kg	52 kg	44 kg	48 kg
52 kg	56 kg	48 kg	52 kg
56 kg	60 kg	52 kg	56 kg
60 kg		56 kg	

Consolidations : (articles 2.3.4 à 2.3.8)

Le directeur du tournoi se réserve le droit d'ajuster (consolider) des athlètes dont le nombre de participants est insuffisant dans une seule catégorie. Il doit cependant le faire selon les règles spécifiques de consolidations mentionnées dans le document sur les politiques des règlements de tournois provinciaux (niveau participatif) de la Fédération Québécoise de Taekwondo (F.Q.T.).

Entraîneurs : (articles 3.3 & 3.6)

L'entraîneur doit être accrédité par la F.Q.T.

L'entraîneur doit :

- posséder un certificat DAN de la W.T.
- posséder une carte valide de premiers soins
- avoir au moins une attestation du P.N.C.E. niveau A théorique ou anciennement niveau 1.

Lorsque l'entraîneur est assis sur la chaise d'entraîneur, il doit être habillé convenablement. Le port du jean, culotte courte, camisole, casquette, cellulaire, caméra et oreillette Bluetooth est défendu.

Sont acceptés : tenue de ville, veston, dobuk et ~~survêtement identifié à son école ou à une équipe de taekwondo~~ **chandail officiel des Jeux de Montréal**

**ACTIVITÉ : TAEKWONDO – W.T.**

SPORTS (inscriptions)	CATÉGORIES	* ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	* REMARQUES
TAEKWONDO W.T.  <b>Réguliers : ( 20 )</b> <b>Substituts :( 0 )</b> <hr/> <b>Total : ( 20 )</b>	Jeunes de 12 ans et moins	Avoir moins de 13 ans au 31 décembre <b>2018</b>	G/F	Aucun substitut	Surclassement possible d'un niveau pour une des catégories suivantes : Groupe d'âge (U7-U9-U11-U13) OU Division de ceinture (Division 4-3) OU Catégorie de poids (U7-U9 = 3KG, U11-U13 = 4KG)	Un athlète seul dans sa catégorie gagne automatiquement ses points de catégorie, et aura en plus la possibilité de faire un combat hors- concours



<b>POINTAGE PERFORMANCE (40 %)</b>		
Classement	Points	
1	16	
2	14	
3	12	
4	10	
5-...	2	
<p>Dans chaque catégorie, le 1<sup>er</sup> obtient 16 points, le 2<sup>e</sup> obtient 14 points, le 3<sup>e</sup> obtient 12 points, le 4<sup>e</sup> obtient 10 points et 2 points à partir du 5<sup>e</sup> rang. La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation.</p>		
<b>POINTAGE PARTICIPATION (40 %)</b>		
20 participants	100 % de la délégation	= 40 points
19 participants	19/20 <sup>e</sup> de la délégation	= 38 points
18 participants	18/20 <sup>e</sup> de la délégation	= 36 points
17 participants	17/20 <sup>e</sup> de la délégation	= 34 points
et ainsi de suite		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation</li> </ul>		
<b>POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20 %)</b>		
20 points sont alloués pour l'esprit sportif		
Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) ponctualité,</li> <li>2) respect des règlements,</li> <li>3) respect des officiels (mineurs et majeurs),</li> <li>4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),</li> <li>5) respect de l'adversaire.</li> </ol>		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Évaluation faite par les entraîneurs</li> <li>2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme).</li> <li>3) Évaluation effectué par le responsable de discipline.</li> </ol>		